



Des représentants de l'Église orthodoxe russe ont participé à la réunion du Conseil présidentiel d'interaction avec les associations religieuses de la Fédération de Russie



Le 30 mars 2017, le directeur de l'administration du chef de l'État russe, A. E. Vaïno, a présidé une réunion du Conseil présidentiel d'interaction avec les associations religieuses de la Fédération de Russie.

L'Église orthodoxe russe était représentée par le métropolite Juvénaï de Kroutitsy et de Kolomna, le métropolite Hilarion de Volokolamsk, président du Département des relations ecclésiastiques extérieures du Patriarcat de Moscou et recteur de l'Institut des hautes études Saints-Cyrille-et-Méthode, et V. R. Legoïda, président du Département synodal des relations de l'Église avec la société et les médias.

Les représentants des organes fédéraux et des organisations religieuses ont discuté notamment du développement de l'entraide sociale et de l'activité caritative des communautés religieuses.

Intervenant lors de la réunion, le métropolite Hilarion de Volokolamsk a présenté l'activité de la Commission pour la coopération internationale du Conseil présidentiel d'interaction avec les associations religieuses de la Fédération de Russie et du groupe de travail pour la coopération avec la République populaire de Chine dans le domaine religieux. Le métropolite a aussi évoqué le retour de la théologie dans le monde universitaire russe et le développement de l'enseignement religieux dans le pays.

Le Conseil présidentiel d'interaction avec les associations religieuses de la Fédération de Russie est un organe consultatif effectuant un examen préalable de différents thèmes et la préparation de propositions pour le Président russe ayant trait à l'interaction du Président avec les associations religieuses et à la hausse de la culture spirituelle de la société.

Les principales fonctions du Conseil sont d'assurer la coopération du Président avec les associations religieuses et de contribuer à la consolidation de la concorde sociale, de la tolérance et du respect mutuel dans le domaine de la liberté de conscience et de la liberté de confession religieuse.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/48615/>